

N° 2020/015

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 25 mai à 19h00

Par suite d'une convocation en date du dix-huit mai 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX, à huis-clos, le lundi vingt-cinq mai 2020 à dix-neuf heures. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Etaient présents :**

M. JEANNE Jean-Pierre	
Mme GIGON Christine	M. CROS Samuel
Mme ROSE-LEVEQUE Christelle	M. THÉRY Jacques
Mme LÉVÊQUE Marie-José	M. VOLLE Stéphane
Mme CHIVELAS Brigitte	M. LECOMTE Marc
Mme VALLIER France	M. FLECHON Vincent
Mme GAGNARD Céline	M. AUBERT Michel
Mme NURY Cassandra	M. ALLIER Jérôme
M. LEFEBVRE Jacques	Mme LEON Véronique
M. HERNANDEZ Guy	Mme CLOEZ Sonia

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme GAGNARD Céline a été élue secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 04- 25/05/2020**

**ELECTIONS DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire précise que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des cinq (5) adjoints.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes.

- **Liste « Ensemble pour l'avenir de Coux » :**
  - 1er adjoint : M. CROS Samuel,
  - 2° adjoint : Mme GIGON Christine
  - 3° adjoint : M. VOLLE Stéphane
  - 4° adjoint : Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
  - 5° adjoint : M. THÉRY Jacques

## N° 2020/015 (suite)

- **Liste « Coux en commun » :**
  - 1er adjoint : Mme GIGON Christine
  - 2° adjoint : M. CROS Samuel
  - 3° adjoint : Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
  - 4° adjoint : M. THÉRY Jacques
  - 5° adjoint : Mme CLOEZ Sonia

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq (5),

Après avoir désigné 2 assesseurs, Il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **Dix-neuf (19)**.

Bulletins blancs ou nuls : **Zéro (0)**.

Suffrages exprimés : **Dix-neuf (19)**.

Majorité absolue : **Dix (10)**.

a obtenu :

- Liste « Ensemble pour l'avenir de Coux », **Quinze (15) voix**.
  - Liste « Coux en commun », **Quatre (4) voix**
- La liste « Ensemble pour l'avenir de COUX » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :
- 1<sup>er</sup> Adjoint : M. CROS Samuel
  - 2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme GIGON Christine
  - 3<sup>ème</sup> Adjoint : M. VOLLE Stéphane
  - 4<sup>ème</sup> Adjoint : Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
  - 5<sup>ème</sup> Adjoint : M. THÉRY Jacques

Fait et délibéré à COUX le 25 mai 2020.

Le Maire,  
JEANNE Jean-Pierre.

